



Conseil économique et social

Distr. générale
18 septembre 2023

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité du développement du secteur privé,
de l'intégration régionale, du commerce,
de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie**

Troisième réunion

Addis Abeba (hybride), 14 et 15 novembre 2023

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Présentation du thème de la troisième réunion :

**« Stimuler l'intégration régionale, l'infrastructure,
le commerce et la technologie pour une industrialisation
verte prospère et inclusive en Afrique »**

Stimuler l'intégration régionale, l'infrastructure, le commerce et la technologie pour une industrialisation verte, prospère et inclusive en Afrique

Aide-mémoire

I. Introduction

1. La troisième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie se tiendra au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba, les 14 et 15 novembre 2023. La réunion sera précédée de réunions de groupes d'experts organisées par les divisions pertinentes de la CEA le 13 novembre 2023. La réunion, qui se tiendra en mode hybride (en présentiel et en ligne) aura pour thème : « Stimuler l'intégration régionale, l'infrastructure, le commerce et la technologie pour une industrialisation verte prospère et inclusive en Afrique ».

II. Contexte

2. Le Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie a été créé pour examiner les activités de la CEA dans ces domaines, en offrant un cadre de dialogue et de recherche de consensus, débattre des activités futures de la

* E/ECA/CPRTIIT/3/1.



CEA et servir de catalyseur à une accélération des progrès aux niveaux national et régional. Le Comité se penche sur les questions d'actualité et émergentes pertinentes et fait le point sur les progrès réalisés par les membres de la CEA dans les domaines visés. La première réunion du Comité s'est tenue les 11 et 12 décembre 2019, sur le thème « Le développement du secteur privé et l'économie numérique à l'appui de l'intégration régionale en Afrique ». La deuxième réunion s'est tenue les 9 et 10 décembre 2021, sur le thème : « Le développement économique de l'Afrique dans la période post-COVID-19 : le rôle de l'intégration régionale, des infrastructures et de la technologie ».

3. L'Afrique est confrontée à une triple série de défis qui pourraient l'empêcher de réaliser les objectifs de développement durable fixés pour 2030. Il s'agit des effets du changement climatique, des pandémies et de la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

4. Les incidences du changement climatique deviennent plus apparentes au cours de cette décennie, en particulier la fréquence et l'intensité d'un large éventail d'événements climatiques et les effets en cascade de ces événements sur les systèmes socio-économiques. Les investissements dans les infrastructures et les technologies sont faibles dans la plupart des pays africains, ce qui entrave considérablement les efforts déployés par ces économies pour atténuer l'impact du changement climatique. La plupart de ces pays souffrent également de l'insuffisance de leurs capacités de résilience et d'adaptation ; par conséquent, les effets du changement climatique auront également un impact en cascade et limitatif sur leur croissance économique.

5. La Fédération de Russie et l'Ukraine sont d'importants producteurs de produits de base et les perturbations de cette production ont provoqué une flambée des prix mondiaux, en particulier ceux du pétrole, du gaz naturel et de divers produits agricoles. De nombreux pays africains dépendent de la Fédération de Russie et de l'Ukraine pour une part importante de leurs importations de blé, d'engrais et d'huiles végétales, et la guerre a perturbé les marchés mondiaux des produits de base et les flux commerciaux vers l'Afrique, et a fait augmenter les prix des denrées alimentaires.

6. Sur les dix premiers importateurs africains de marchandises en provenance de la Fédération de Russie et de l'Ukraine (Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Kenya, Libye, Maroc, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tunisie), huit sont particulièrement exposés à la crise car ils dépendent fortement des importations de blé et de maïs. Alors que le continent se remettait progressivement de la pandémie, cette crise est venue menacer ces progrès. De nombreux pays de la région sont particulièrement vulnérables aux effets de la guerre, en raison d'effets spécifiques tels que l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, la réduction du tourisme et les difficultés d'accès aux marchés internationaux des capitaux.

7. Il est paradoxal que, alors qu'elle possède 60 % des terres arables non cultivées du monde, l'Afrique doit importer chaque année une quantité importante de produits alimentaires. Elle a le potentiel de devenir plus qu'un simple producteur alimentaire résilient : elle pourrait devenir une puissance mondiale en termes de production alimentaire. La triple menace que fait peser la crise entre la Fédération de Russie et l'Ukraine sur les systèmes alimentaires productifs, économiques et géopolitiques fait qu'il est plus difficile pour les Africains de produire et de se nourrir. Cette situation a considérablement perturbé l'approvisionnement alimentaire mondial et augmenté les prix des produits de base. Il est absolument inacceptable que quelque 272 millions de personnes en Afrique soient contraintes de souffrir de la faim.

8. Ce trilemme de problèmes a eu un impact sévère sur l'économie africaine. La croissance économique en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, est tombée à 3,6 % en 2022, contre 4,1 % en 2021, et la croissance économique de la région devrait encore ralentir pour atteindre 3,1 % en 2023. La croissance du produit intérieur brut (PIB) en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale devrait tomber à 3,4 % en 2023, contre 3,7 % en 2022, tandis que celle de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe est tombée à 3,0 % en 2023, contre 3,5 % en 2022. En outre, les performances de la région sont entravées par le ralentissement de la croissance à long terme dans les plus grands pays du continent. Huit des dix économies africaines qui représentent ensemble plus de 75 % du PIB de la région se développent à des taux bien inférieurs à leur moyenne à long terme¹.

9. En conséquence, la viabilité des finances publiques et de la dette des pays africains pourrait être renforcée en tirant parti de leur potentiel en matière de ressources naturelles. Au cours de la transition mondiale vers des économies à faible émission de carbone, les ressources naturelles (pétrole, gaz et minéraux) représentent une opportunité économique significative pour les économies africaines. L'accès à l'énergie peut être amélioré en développant les ressources énergétiques. Les objectifs africains en matière d'accès universel à une énergie de qualité se heurtent toutefois à un obstacle de taille. Au total, 600 millions d'Africains, soit 43 % de la population du continent, n'avaient pas accès à l'électricité en 2022. En créant une gamme de sources d'énergie différentes, la base de ressources du continent et les investissements connexes pourraient contribuer à accélérer le développement économique. Par exemple, l'accroissement des investissements dans les énergies vertes et le développement des infrastructures régionales pourraient réduire la pauvreté rurale et stimuler la productivité, car de nombreux projets d'exploitation des ressources naturelles se situent dans des communautés rurales éloignées.

10. Il sera essentiel d'exploiter les avantages économiques des ressources pétrolières, gazières et minérales, notamment en renforçant le commerce intra-africain dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en assurant une gouvernance efficace et une gestion macrofiscale saine des recettes tirées des ressources, tout en planifiant un avenir à faible émission de carbone, afin d'assurer une transition juste pour l'Afrique. L'abondance des ressources naturelles peut être gérée efficacement de façon à créer un énorme potentiel de valeur ajoutée, de création d'emplois et d'investissement dans le développement humain. L'intégration régionale permettra aux pays africains d'utiliser efficacement leurs ressources naturelles pour une transformation productive. Plus précisément, la création d'un marché commun renforcera l'intégration commerciale du continent grâce à l'adoption de politiques harmonisées dans les secteurs concernés, à la promotion d'une transition vers une industrialisation verte, à l'amélioration des perspectives de compétitivité et à une plus grande participation aux chaînes de valeur mondiales durables. Compte tenu de la disponibilité et de la diversité des ressources naturelles, cette richesse peut modifier de manière significative l'avenir économique de l'Afrique.

III. Objectifs

11. La réunion a pour objectif général de permettre à la CEA de répondre de manière efficace et efficiente à l'évolution des besoins et des demandes de ses

¹Voir Banque mondiale, *La Banque mondiale en Afrique, Afrique – Vue d'ensemble*, 5 avril 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/overview>.

membres, ainsi qu'à l'évolution des paysages institutionnels et des priorités en matière de développement économique et social aux niveaux national, régional et mondial, dans le contexte d'une industrialisation inclusive et durable.

12. Plus précisément, les objectifs spécifiques de la réunion sont les suivants :

a) Examiner les activités de la CEA relatives au développement du secteur privé et aux financements, à l'intégration régionale, au commerce, aux infrastructures, à l'industrie et à la technologie, et sa contribution à une industrialisation écologique et inclusive en Afrique ;

b) Servir de cadre pour le dialogue et la recherche de consensus dans les domaines susmentionnés dans le contexte des programmes de développement africains, c'est-à-dire l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) Stimuler les progrès aux niveaux national et régional dans ces domaines ;

d) Traiter des questions d'actualité et émergentes en rapport avec les domaines d'intérêt du Comité, afin de faire le point sur les progrès accomplis par les membres de la CEA ;

e) Réfléchir sur les activités futures des sous-programmes concernés et faire des recommandations pour guider ces activités ;

f) Apporter des contributions à la cinquante-sixième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui se tiendra en 2024.

IV. Produits et résultats escomptés

13. Les produits suivants sont attendus :

a) Le rapport de la troisième réunion du Comité, qui apportera un éclairage sur les questions susmentionnées ;

b) Les rapports des réunions des groupes d'experts.

14. La réunion visera aussi à obtenir les résultats ci-après :

a) Une meilleure compréhension des défis auxquels sont confrontés les membres de la CEA et des opportunités qui s'offrent à eux pour stimuler l'intégration régionale, l'infrastructure, le commerce et la technologie en vue d'une industrialisation verte prospère et inclusive en Afrique ;

b) Des orientations de la part des membres de la CEA, sous forme de recommandations, sur les travaux de la CEA dans les domaines du développement du secteur privé et des financements, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie.

V. Format

15. La réunion consistera en des séances plénières au cours desquelles le secrétariat présentera des documents de fond et le document de synthèse portant sur le thème de la réunion du Comité. Un débat général suivra les présentations.

VI. Participation

16. Participeront à la réunion des représentants des membres de la CEA, ainsi que de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des institutions de financement du développement, des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, du secteur privé, de la société civile, du monde universitaire et d'organisations sectorielles.

VII. Personnes à contacter

17. Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Victor Konde
Section de l'innovation et de la technologie
Division de la technologie, des changements climatiques et
de la gestion des ressources naturelles
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 (0) 11 544-3654
Courriel : kondev@un.org

Monga Mehlwana
Section de l'énergie, de l'infrastructure et des services
Division du développement du secteur privé et des financements
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 (0) 91 264 0286
Courriel : mehlwana@un.org

Souleymane Abdallah
Centre africain pour les politiques commerciales
Division de l'intégration régionale et du commerce
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 (0) 94 418 9002
Courriel : abdallahs@un.org
